

Monsieur Philippe HERCOUET
Maire
Lamballe-Armor
5 rue Simone Veil
BP 90242
22402 LAMBALLE ARMOR CEDEX

Ploufragan, le 24 mai 2023

LL-IR-MP – 2023 – 05 - 026

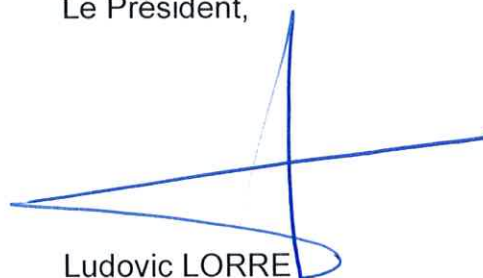
Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et d'instauration du droit de préemption sur les fonds de commerce, baux commerciaux et baux artisanaux sur la commune de Lamballe-Armor, par lettre recommandée, en date du 11 mai 2023.

Après consultation, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat n'a pas d'observations particulières à formuler et émet un avis favorable sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Ludovic LORRE

